

031-2022

DÉPARTEMENT  
HAUTE-LOIREEXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de CHOMELIX

SÉANCE DU 23 septembre 2022

Date de convocation : 15 septembre 2022

Date d'affichage : 15 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice	:	11
Nombre de conseillers présents	:	6
Nombre de conseillers votants	:	9
Nombre de conseillers absents	:	5

L'an deux mille vingt-deux, le 23 septembre à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BEYSSAC Roselyne, Maire.

**Étaient présents** : Mmes BEYSSAC, GALLET-ALLAIN, PRALONG  
MM. CHAPYTS, GIBERT, REMOND

**Étaient absents et représentés** : Mme LANNOY (pouvoir donné à M. REMOND)  
Mme GIRARD (pouvoir donné à Mme BEYSSAC)  
M. SABIN (pouvoir donné à Mme PRALONG)

**Étaient absents excusés** : MM. OULION et CARLE.

Madame Ginette GALLET-ALLAIN a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES PRADOUX »**

Compte-tenu des observations de la DDFIP concernant l'absence de mouvement sur ce budget (plus de 5 ans) et les remarques du Conseiller aux Décideurs Locaux, nous devons nous interroger sur la suite à donner au budget annexe « **lotissement les Pradoux** ».

Suite à ces réflexions, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget annexe « **lotissement les Pradoux** » a été ouvert par délibération en date du **11 avril 2006**, que les travaux du lotissement les Pradoux sont achevés, qu'un seul lot sur les 6 reste à vendre et que le dernier lot a été vendu le 25/10/2017.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de clôturer le budget annexe « **lotissement les Pradoux** ».

Il est précisé que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement du déficit au budget principal de la commune seront réalisés au cours de l'exercice budgétaire 2022. Le compte administratif 2021 ainsi que le compte de gestion 2021 dressés par le comptable public ont été votés le 25/02/2022. La clôture sera effective au 31/12/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :  
**ACCEPTE** la clôture du budget annexe « lotissement Les Pradoux ».

**DIT** que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget.

Fait à Chomelix, le 23 septembre 2022  
Extrait certifié conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire après envoi en Préfecture  
du Puy-en-Velay le 29 septembre 2022*